

Les Aides au recrutement à l'alternance

→ Comment s'articulent-elles ?

QUELLES SONT LES AIDES ?

AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES



AE

Aides exceptionnelles

- de 250 salariés	Bac +5 maxi
+ de 250 Salariés, sous condition	

1^{ère} année de contrat :
5 000 € pour les – 18 ans,
8 000 € pour les + de 18 ans

AUEA

AUEA - [Aide unique pour l'employeur qui recrute en apprentissage](#)

- de 250 salariés	Bac maxi
-------------------	----------

4 215 € la 1^{ère} année,
2 000 € la 2^e année...

Aide travail handicapé

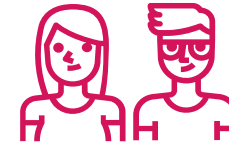
Aide à l'embauche de travailleur handicapé - [majoration des aides AGEFIPH pour le recrutement d'alternants – cpro et apprentissage](#)

Demande à effectuer auprès de l'AGEFIPH

Toutes	RQTH
--------	------

Jusqu'à 4 000 € CAPP

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AIDES EXCEPTIONNELLES (AE)



Contrats d'apprentissage
Contrats de professionnalisation

Préparant des Diplômes jusqu'à bac + 5

- CAP
- Master
- Diplôme d'ingénieur...
et CQP

Date de conclusion

Période 1 : **1^{er}/07/2020** - 31/03/2021

Période 2 : **01/04/2021** – **31/12/2021**

Conditions :

– de 250
salariés

Sans condition

+ de 250
salariés

Respect de l'une des 2 conditions :

- **Soit Atteindre 5 %** de contrats d'apprentissage,
contrats de professionnalisation, VIE, CIFRE
au 31 décembre 2021

Effectif moyen 2022 pour la nouvelle période d'aide

- **Soit Atteindre 3 %** de contrats apprentissage,
contrats de professionnalisation

ET Augmentation de 10 % d'alternants dans
votre effectif annuel global
au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2022 pour la nouvelle période d'aide

**Le montant concerne la première
année de contrat et varie en
fonction de l'âge de l'alternant**

- de 18 ans

5 000 €

+ de 18 ans

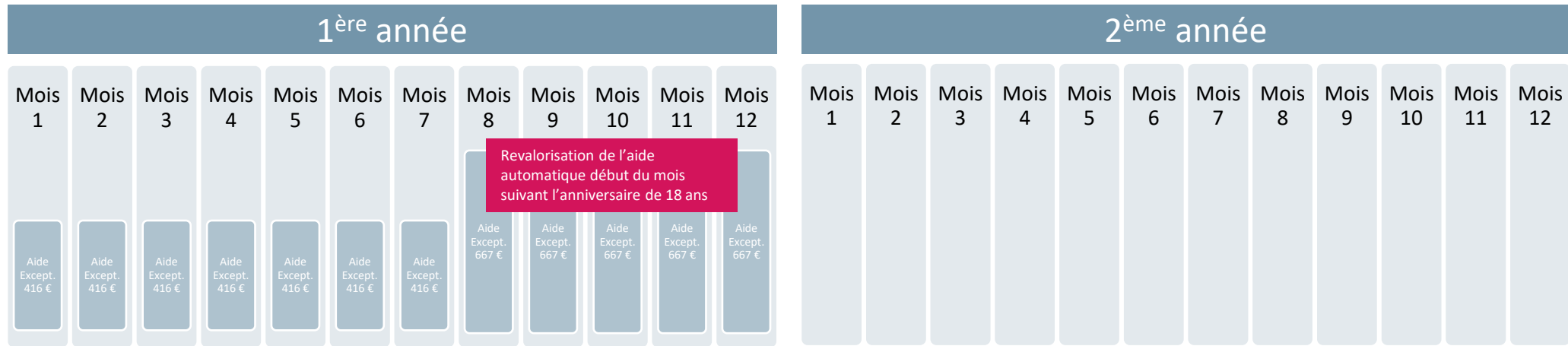
8 000 €

EXEMPLE AIDE EXCEPTIONNELLE

Prenons un exemple d'aide exceptionnelle pour un contrat et une entreprise éligible

Le contrat dure 24 mois pour un jeune qui a son anniversaire de 18 ans au cours du 7^{ème} mois

Le versement de l'aide exceptionnelle (AE) s'articule ainsi



Aides exceptionnelles
 $5\ 000\ \text{€}/12 = 416\ \text{€} * 7\ \text{mois}$
 $8\ 000\ \text{€}/12 = 667\ \text{€} * 5\ \text{mois}$

0 € la 2^{ème} année

Total : 6 250 € aide exceptionnelle

(Attention, toute suspension de contrat ou rupture suspend le bénéfice de l'aide ex. : mobilité de plus d'un mois)



Contrats d'apprentissage



Diplômes jusqu'à niveau 4 maximum

- CAP
- Bac

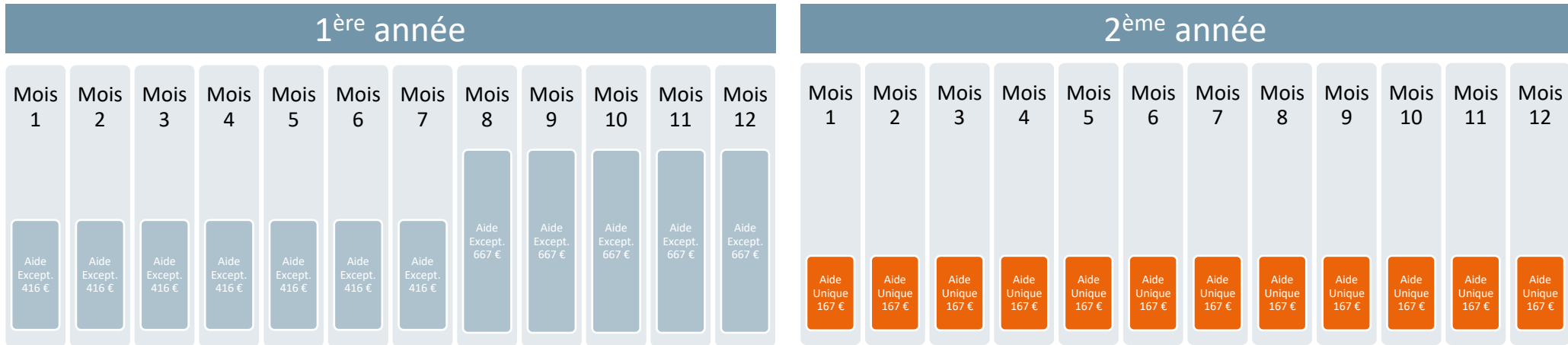
**Comment l'Aide Exceptionnelle (AE)
s'articule-t-elle avec l'aide unique (AUEA)?**

ARTICULATION AIDES EXCEPTIONNELLES AVEC AIDE UNIQUE

Reprenons notre exemple d'aide exceptionnelles pour un contrat éligible à l'aide unique

Le contrat d'apprentissage dure 24 mois pour un jeune qui a son anniversaire de 18 ans au cours du 7^{ème} mois

Les 2 aides ne se cumulent pas sur un même mois, en revanche l'aide exceptionnelle bascule en aide unique pour les années restantes du contrat



Aides Exceptionnelles :
 $5\ 000\ \text{€}/12 = 416\ \text{€} * 7\ \text{mois}$
 $8\ 000\ \text{€}/12 = 667\ \text{€} * 5\ \text{mois}$

Aides Exceptionnelles (AE) 0 € la 2^{ème} année

Aides Unique Apprentissage (AUEA) 2 000 € la 2^{ème} année

Total : 8 250 €

(Attention, toute suspension de contrat ou rupture suspend le bénéfice de l'aide ex. : mobilité de plus d'un mois)

Seuls certains contrats d'apprentissage sont concernés, vérifiez bien l'éligibilité

RECONNAISSANCE SITUATION DE HANDICAP

- ➔ Ce nouveau mode de calcul est applicable aux **contrats signés à compter du 01/01/2020** (ainsi un avenant 2021 pour obtention RQTH d'un contrat 2020 bénéficie de la majoration antérieure de 50 %).
- ➔ Le montant de majoration est uniquement au bénéfice du CFA. (ne concerne pas les frais engagés par l'employeur)
- ➔ Le montant doit figurer dans la convention de formation .
- ➔ Le montant maximum est de 4 000 € par année de contrat, aussi un contrat de 24 mois pourra-t-il bénéficier au maximum de 4 000 € + 4 000 € soit 8 000 €.
- ➔ Le montant peut être variable au cours du contrat.
- ➔ La majoration doit se répartir sur toutes les échéances et non en une seule fois.
- ➔ Un modèle de convention est en cours de publication par la DGEFP.

Module 1 : Evaluation des besoins de compensation et définition des adaptations

Module 2 : Adaptation pédagogique (3 000 €)

Module 3 : Equipement technique : expertise pour acquisition / installation/ utilisation-appropriation (700 €)

Module 4 : Soutien en entreprise (1 200 €)

Module 5 : Accès aux droits - ouverture des droits, mobilisation des dispositifs (500 €)

Module 6 : Accès à l'autonomie - accompagnement de la personne - insertion professionnelle (500 €)

TOTAL (Maximum 4 000 €)

Tableau répertoriant les modalités de financement [en lien](#) avec la majoration TH pour les contrats conclus en 2021.